Public

- Cadres, agents de maîtrise, dirigeants, et toute personne désirant se présenter à l'examen du CIFMD de Conseiller à la Sécurité en Transport de Marchandises Dangereuses

Prérequis

- Esprit d'analyse et de synthèse, réelles aptitudes à la rédaction de rapports
- Disposer d'une adresse mail personnelle unique

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 14 heures

Effectif

- Maximum réglementaire : 12 participants

Modalités et méthodes pédagogiques

- Distanciel, test de compétences numériques disponible sur aftral.com
- Séquences de cours en classe virtuelle
- Alternance de séances de face à face, individualisation, mises en situation

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908

CONSEILLER A LA SECURITE : TRONC COMMUN

Objectifs généraux

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du certificat de Conseiller à la Sécurité.
- Identifier les obligations réglementaires d'un conseiller à la sécurité.
- Rôle et missions

Les plus de la formation

- Des moyens matériels performants et innovants
- Des supports digitaux adaptés
- Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- Evaluation à l'aide de cas pratiques

Validation

- Attestation de formation
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5770
- Code RS : 5770
- Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (date de décision : 06/02/2019)
- Code Certif Info : 112761

Agrément

- Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	**Identifier les objectifs et étapes de la formation**	**/**
▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table		**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle de cours Zoom Room

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	**Présenter les différents modules de formation et modalités d'examen**	**Variable**
Examen de conseiller à la sécurité ▪ Différents modules de formation ▪ Modalités et conseils pour l'examen		**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle de cours Zoom Room Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	**Assimiler le rôle du conseiller à la sécurité**	**Variable**
Missions du conseiller à la sécurité ▪ Modalités administratives d'inscription en préfecture ▪ Rôle du conseiller à la sécurité ▪ Ses différentes tâches ▪ Responsabilités du conseiller à la sécurité ▪ Rapport annuel ▪ Rapport d'accident		**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle de cours Zoom Room Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	**Découvrir et présenter la réglementation Transport**	**Variable**
Classification et structure des règlements ▪ Sensibilisation aux risques chimiques ▪ Contexte réglementaire : - ADR/RID/ADN - Arrêté TMD ▪ Sanctions possibles ▪ Classification - ADR/RID/ADN - CLP/SGH ▪ Identification d'une marchandise dangereuse ▪ Structure des différents règlements - ADR/RID/ADN - Détail des chapitres principaux de l'ADR ▪ Structure de l'arrêté TMD		**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle de cours Zoom Room Ressources pédagogiques Manipulation de l'ADR Film « Expériences matières dangereuses »

N° SEQUENCE		DUREE
4	**Bilan et synthèse de la formation**	**/**
▪ Bilan ▪ Synthèse ▪ Evaluation de satisfaction		**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle de cours Zoom Room

Modalités techniques des formations distancielles : Disposer d'un environnement technique de travail adapté, cf. fiche PREREQUIS TECHNIQUES

L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.